



Donnons vie au progrès



wtw

**ASSISTANCE
BOUYGUES**



Pour être soutenu
face aux imprévus



Être à vos côtés, lors des aléas du quotidien



C'est possible avec mes garanties assistance !

Une hospitalisation ? Un accident ? Une maladie ?

Lors de ces événements qui impactent la santé et bouleversent le quotidien, on a besoin d'un soutien pour prendre soin de soi et de ses proches. Grâce aux garanties de votre contrat Filassistance, vous bénéficiez de prestations et de services adaptés à votre situation.

Pour bénéficier de l'Assistance, **une ligne téléphonique vous est réservée 7j/7 et 24h/24.**



Vous reconforter



Vous préserver



Vous épauler



Vous relayer

Les + de l'Assistance Bouygues par Filassistance



Champs d'intervention

- Hospitalisation prévue ou non
- Maternité
- Enveloppe à points en cas de traitements oncologiques
- Décès d'un des bénéficiaires ou d'un proche



Garanties

- Livraison de repas, ou de médicaments
- Aide ménagère
- Remplacement de nourrice malade
- Bien-être à domicile (*coiffure, prothésiste capillaire, jardinier, etc...*)

Et bien plus encore...

Rapatriement sanitaire, livraison de médicaments, portage des repas, soutien pédagogique, etc..



Votre Assistance en détails



Vous ou vos bénéficiaires êtes concerné(s) par l'une de ces situations :

assistance

	Hospitalisation >24 OH Chirurgie Ambulatoire	Hospitalisation Non prévue		Immobilisation au domicile	Maternité Hospitalisation	Maladie enfant immobilisation	Décès
		< ou = à 2 jours	> de 2 jours	> de 5 jours	> de 8 jours	> de 2 jours	
Accompagnement dans le quotidien							
Aide Ménagère jusqu'à 35 heures réparties sur un mois							
	2H max		20H max	20H max	20H max		
Livraison des repas ou de courses vous pouvez bénéficier de 10 repas en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation							
				X			
Garde des animaux domestiques Transfert et ou hébergement des animaux à jour de leurs vaccins (1 mois maximum)							
			X		X		
Livraison des médicaments Vous ne pouvez pas vous déplacer, Filassistance se charge d'aller chercher vos médicaments et de vous les livrer (le prix des médicaments est à votre charge)							
				X	X	X	
Accompagnement enfants et ascendants dépendants							
Accompagnement premiers gestes / retour à domicile Naissance du premier enfant							
					X		
Remplacement nourrice malade							
	X	X	X	X	X	X	X
Présence d'un proche Organisation et prise en charge en France Métropolitaine d'un déplacement A/R, et si besoin, de son hébergement (2 nuits max + pdj) à concurrence de 100 €TTC pour l'ensemble							
			X	X	X	X	
Garde des enfants ou petits enfants de moins de 16 ans Venue d'un proche (A/R en France Métropolitaine) ou transfert chez un proche (A/R en France Métropolitaine) ou garde à domicile dans la limite de 30h sur un mois							
		X	X	X	X	X	X
Transfert des enfants A/R en France Métropolitaine + adulte accompagnant. A défaut envoi d'un accompagnateur							
		X	X	X	X		X
Conduite des enfants à l'école / aux activités extrascolaires 4 fois par jour dans la limite de 5 jours répartis sur un mois							
		X	X	X	X		
Soutien pédagogique :/ Ecole continue Au-delà de 2 semaine d'immobilisation : 3h par jour de classe, hors vacances							
			X		X	X	

	Hospitalisation >24 OH Chirurgie Ambulatoire	Hospitalisation Non prévue		Immobilisation au domicile	Maternité Hospitalisation	Maladie enfant immobilisation	Décès
		< ou = à 2 jours	> de 2 jours	> de 5 jours	> de 8 jours	> de 2 jours	
Accompagnement enfants et ascendants dépendants							
Enfant en situation de handicap Sur simple appel téléphonique, le service d'assistance vous oriente pour ce qui concerne l'accompagnement social par assistantes sociales et spécialistes, l'aide à la constitution des dossiers de reconnaissance de l'invalidité, des informations vie quotidienne, un accès au catalogue de services à la personne, un conseil médical ou un soutien psychologique.							
	X	X	X	X	X	X	X
Veille parents dépendants à charge / auxiliaire de vie si nécessaire							
	X	X	X	X	X		X
Garde d'un ascendant à charge ou vivant à domicile Venue d'un proche (A/R en France Métropolitaine) ou transfert de l'ascendant chez un proche (A/R en France Métropolitaine) ou garde à domicile dans la limite de 30h sur un mois							
		X	X	X	X		
Accompagnement psychologique							
Soutien psychologique Assistance téléphonique pour les bénéficiaires (5 appels max)							
	X	X	X	X	X	X	X
Bien être à domicile Mise en relation Coiffure, esthétique, prothésiste capillaire							
				X			
Accompagnement décès							
Rapatriement du corps uniquement en France							
							X
Frais de traitement post-mortem, mise en bière, frais d'aménagement nécessaires au transport du corps (notamment les frais de cercueil dans la limite de 800€)							
							X
Accompagnement démarches							
Recherche téléphonique d'intervenants médicaux Aide dans la recherche d'un médecin et sur prescription médicale d'une infirmière. S'il est tard, possibilité d'aider à la recherche d'intervenants paramédicaux.							
	X	X	X	X	X	X	X
Démarches administratives et sociales Sur simple appel téléphonique, le service d'assistance vous oriente vers les services adaptés ou est en capacité à rechercher et communiquer les informations relatives aux organismes sociaux, CAF, aide sociale.							
	X	X	X	X	X	X	X
Soutien pédagogique :/ Ecole continue Au-delà de 2 semaine d'immobilisation : 3h par jour de classe, hors vacances							
			X		X	X	

Votre Assistance en détails pour l'aide aux aidants



Vous êtes aidant familial d'un proche parent (1) :

Prestations accessibles lorsque l'adhérent devient aidant d'un proche aidé	
Accompagnement dans le quotidien	
Accompagnement social	Informations téléphoniques
Téléassistance	Mise en relation sans prise en charge
Répit de l'Aidant (En cas d'épuisement de l'Aidant constaté médicalement ou d'Hospitalisation imprévue supérieure à 24 heures ou d'Immobilisation de l'Aidant supérieure ou égale à 5 jours de l'Aidant)	
Recherche d'établissements spécialisés et réservation de lit pour l'Aidé	250 € TTC maximum par Evènement
OU Garde de l'Aidé	20 heures maximum par Evènement
OU Venue d'un Proche au Domicile pour la garde de l'Aidé	1 Titre de transport dans la limite de 250 € TTC maximum par Evènement
Aide à domicile	10 heures maximum réparties sur 30 jours par Evènement
Accompagnement de l'aidant	
Formation de l'aidant	1 intervention maximum par Evènement
Bilan prévention autonomie	400 € TTC maximum par Evènement
Recherche d'une solution temporaire d'hébergement adaptée pour l'Aidé	Mise en relation sans prise en charge
Mise en relation avec les corps de métier en charge de l'aménagement du logement ou du véhicule	Mise en relation sans prise en charge
Livraison et installation du matériel médical et paramédical	Mise en relation sans prise en charge
Aide au déménagement du Proche parent Dépendant	Organisation sans prise en charge
Accompagnement psychologique	
Soutien psychologique Assistance téléphonique	2 entretiens téléphoniques

1Ascendant ou descendant du 1er degré, conjoint :

- Reconnu dépendant (GIR 1 à 4 au sens de la grille AGGIR)
- Bénéficiaire de l'Allocation d'Education pour l'Enfant Handicapé (AEEH) catégories 2 à 6

Une enveloppe de services en cas de traitement oncologique



Filassistance met à votre disposition 20 unités à répartir au choix parmi les services décrits ci-dessous :



20 unités au choix	
1 unité	Aide à domicile
2 unités	Auxiliaire de vie
3 unités	Accompagnement dans les déplacements
1 unité	Portage ou préparation des repas
2 unités	Réalisation de courses
2 unités	Livraison de médicaments
2 unités	Visite de courtoisie
1 unité	Collecte et livraison du linge repassé
2 unités	Garde des animaux de compagnie
2 ou 3 unités	Coiffeur, esthéticienne ou pédicure à domicile
2 unités	Garde ascendants ou enfants à domicile
3 unités	Conduite à l'école et/ou aux activités scolaires
2 unités	Jardinage
2 unités	Petit bricolage

Hospitalisation, handicap, immobilisation, maladie, maternité, ...



Lors de ces événements, qui impactent la santé et bouleversent le quotidien, on a besoin d'un soutien pour prendre soin de soi et de ses proches. Grâce à la **garantie Filassistance**, vous bénéficiez de prestations et de services adaptés à votre situation.

Pour vous et vos ayants-droit !



Un seul numéro de téléphone pour l'ensemble de vos services :

09 77 40 32 91



Votre n° contrat
FIC25SAN0004



assistance.personnes@filassistance.fr

Les + pour vous

- Une expérience utilisateur simple : un seul point d'entrée pour l'ensemble de vos services
- Un numéro dédié pour vos appels

Version décembre 2025